



# LA FEUILLE

BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

## COMMUNIQUE du maire. Conseil municipal du 29.11.2010.

*A Mesdames et Messieurs les conseillers.*

Elu conseiller municipal en mars 2000, maire en 2002, vous m'avez renouvelé votre confiance en 2008.

Pour assurer un mandat d'élu local tel que je le conçois il faut, de mon point de vue et parmi d'autres conditions, beaucoup d'énergie et de motivation.

Je considère que mon état de santé ne me permet plus, à 74 ans, d'assurer ma mission comme je le souhaiterais.

J'ai donc remis ce jour à Monsieur le préfet de l'Ardèche ma démission, pour raison de santé, de maire et de conseiller municipal ; Je lui ai proposé de mettre fin à mon mandat au 31.12.2010. Ceci est, conformément aux textes, subordonné à son accord. Cette démission met fin bien entendu, dans le même temps, à mes mandats de vice-président de la communauté de communes et de membre du conseil de surveillance de l'hôpital local.

L'intérêt général, la qualité de notre vie ensemble, la sauvegarde de notre patrimoine ont guidé mon action.

J'ai eu la satisfaction de partager ces objectifs avec vous depuis plus de 8 ans. C'est toujours à l'unanimité, après explication et débats, que nous avons voté les budgets et les projets ainsi d'ailleurs que la quasi-totalité des délibérations concernant la commune.

Nous pouvons être fiers de ce qui a été fait. L'équipe qui nous succèdera saura mener à bien, je n'en doute pas, ce que je n'ai pas pu faire aboutir. La commune récoltera, en tous cas, le fruit des investissements réalisés et de ce que, ensemble, nous avons semé.

Encore merci pour votre aide et votre confiance tout au long de ces années.

Gérard JAILLON  
Maire de St Maurice d'ibie.  
gerard.jaillon@gmail.com

Toute l'équipe qui a collaboré à ce vingt deuxième numéro de « La feuille » et que je remercie de sa contribution se joint à moi pour souhaiter à ses lecteurs d'excellentes fêtes de fin d'année



### Comment élire un nouveau maire ?

Code électoral et circulaire du ministère de l'intérieur fixent de façon précise les modalités :

Comme vous le savez ce sont les conseillers élus qui votent à bulletin secret et à la majorité absolue pour le candidat de leur choix.

Il faut cependant auparavant compléter le conseil. Cette élection dite d'ailleurs « complémentaire » est destinée à remplacer le ou les conseillers démissionnaires.

La date du scrutin auquel vous serez invité à participer est fixée par un arrêté du préfet.

Vous serez bien évidemment informé dès que cet arrêté nous parviendra.

La réunion du conseil à l'occasion de laquelle est élu le nouveau maire doit avoir lieu au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'élection complémentaire ci-dessus. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29/11/10.

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (26/08/2010)

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

- Gestion budgétaire début 2011
- Recensement de la population en 2011
- Demande d'achat de parcelles communales
- Réglementation sur chemin de desserte agricole
- Modification statutaire du SIVOM Olivier de Serres
- Projet de parc photovoltaïque

III - Questions diverses

IV - Points d'information : logements communaux, compte-rendu de la réunion de quartier du 26/11/2010, rapport annuel de la SAUR

### Extrait des informations données en conseil municipal lors de la séance du 29 novembre.

La restauration et la mise en conformité du logement de l'ancienne école ont coûté 32440€ HT, avec des subventions obtenues de l'Etat (1000€), de la Région (5064€) et du Conseil Général par Cap Territoires (6610 €). Un diagnostic énergétique pris en charge par la région ayant été réalisé préalablement aux travaux. Le logement est reloué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Le remboursement de l'emprunt de 20.000 € auprès de la caisse des dépôts déjà voté par le conseil sera assuré sans problème par les loyers à venir.

Comme il s'y était engagé cet été Gérard Jaillon organisait ce 26 novembre une réunion de quartier destinée aux résidents des Salelles : sujets abordés ...

#### 1 Sécurisation de la traversée

M. BACCONNIER responsable au conseil général de la gestion des routes départementales présente et commente le résultat du comptage qu'il a fait effectuer cet été : test effectué du 12 au 17/07

Vitesses moyennes suivant le sens de circulation 42 et 44 km/h V85 (vitesse en deçà de laquelle circulent 85% des véhicules) 52,2km/h.

Débat sur les ralentisseurs (données, aménagement et coûts), panneau éclairant, miroir etc.

Le principe est retenu d'un stop à la sortie sud du hameau au débouché sur la RD avec miroir pour sécuriser cette sortie. Travaux à la charge de la commune à budgéter en 2011.

Etude à réaliser pour sensibilisation des automobilistes sur la traversée du hameau par la RD : le panneau clignotant a la préférence du gestionnaire de la route qui rappelle cependant que les problèmes sont posés par la minorité des conducteurs qui ne respectent pas les panneaux.

A noter que les ralentisseurs ne sont pas possibles car ils nécessitent au préalable trottoirs et passage en zone 30 aux frais de la commune. Accord aussi pour que soit envisagé un panneau de rappel 50km/h.

**2 Assainissement :** Interventions de M. FALLOT (vice président du Sivom) et de Mme HAILLET (service de l'eau au Conseil Général) en soutien à l'exposé du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint avec présentation du tableau des coûts et des subventions envisageables (Tableau complet consultable en mairie).

Conclusion : Réalisation possible au mieux en 2012 si on obtient les subventions fin 2011.

Compte tenu de l'importance du cout prévisionnel de l'opération il restera cependant à financer par la commune un montant de l'ordre de 100.000€. La municipalité a déjà bloqué 25000 €, elle peut bloquer encore 25000€ sur un prochain budget (2011 ou 2012), il restera donc à emprunter de l'ordre de 50 000€. La commune devra également faire l'avance de la TVA.

D'ici là, étant donné l'état du collecteur existant qui provoque des épisodes de débordements ; étant donné la nature des effluents véhiculés, il est proposé de procéder dès que possible à une vérification des installations par le SPANC ( service de la Communauté de communes chargé du suivi de l'assainissement non collectif). Il sera ainsi possible d'évaluer au mieux l'état des installations individuelles des habitations du hameau ancien, et d'y apporter si besoin est les modifications indispensables.

Présentation par Thomas Delbos chargé de ce dossier à la communauté de communes qui répond aux questions à ce sujet; il recontactera très prochainement chacun des intéressés et fera les recommandations nécessaires.

Présentation enfin du dossier technique par Jean Larue ( plan du réseau prévu, branchements , collecteur de transfert et station d'épuration).

#### 3 Voirie communale urgente:

-Rue de la chapelle elle sera refaite, avec une participation des abonnés ayant réalisé des travaux d'adduction d'eau ; une consultation des entreprises est en cours.

- Rue transversale il sera procédé à un rebouchage sans cependant qu'une remise en état en profondeur soit envisagée pour le moment puisqu'il s'agit de l'un des tronçons à creuser pour la mise en place des réseaux d'assainissement futurs.

#### 4 Emplacement poubelles :

Suite à la demande de retrait des poubelles par les propriétaires de l'emplacement actuel, un nouvel emplacement a été trouvé à l'entrée sud du village, en retrait de la RD pour plus de sécurité.

Le dossier est suivi par le chef des services techniques de la communauté de communes, chargé de la collecte.

Les propriétaires riverains ont donné leur accord, une convention est en cours. Les travaux seront facturés à la commune par la communauté de communes.

Réalisation sauf intempéries courant décembre.

Le SIDOMSA sera consulté pour un éventuel 2<sup>e</sup> container à verres sur le site (surplus des Valades + auberge en été).



# Toute la population de Saint Maurice d'Ibie sera recensée entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février 2011

*Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, nos élus peuvent adapter les infrastructures qui nous sont nécessaires.*

En 2011, Saint Maurice d'Ibie est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, nous sommes concernés.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 20 janvier 2011. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 19 février 2011.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au **04.75.94.71.41** ou par mail : [ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr)
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2011 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

I.C.

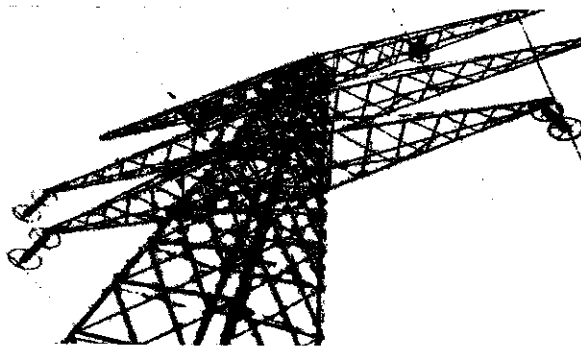
## DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS CADASTRAUX

La Direction Générale des Finances Publiques envoie chaque année aux communes sur support informatique la mise à jour de leur documentation cadastrale (plans, relevés de propriétés). Saint Maurice d'Ibie étant équipé d'un logiciel spécifique de lecture, il lui est donc possible de délivrer des reproductions du plan cadastral à différentes échelles (de 1/100 à 1/20000) ; comme des relevés de propriétés (complets ou pour une seule parcelle). Rappel des tarifs :

=> extrait de plan cadastral sur papier format A4 : 3 € la copie

=> extrait de matrice cadastrale (relevé de propriété) sur papier format A4 : 2 € la copie

L'opération Brioches menée par l'ADAPEI et comme chaque année, assurée bénévolement par quelques dames du village, a rapporté cette année la somme de 275€. Merci à tous et toutes !



## Prudence sous les lignes !

ERDF (électricité réseau distribution France) et RTE (réseau de transport d'électricité) nous renouvellent leurs conseils de prudence à proximité des lignes électriques :

- Éviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur.

En effet, quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique et présenter un réel danger d'électrocution.

Voir le site [www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)

## Du nouveau à venir au village !

C'est avec plaisir que nous avons appris la volonté du Restaurant Le Levant de s'inscrire dans la démarche de Label « Bistrot de Pays ». Le Bistrot de pays a pour but, à travers un réseau local d'animation, de contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien –ou la récréation- du café de village multiservices de proximité ». Elodie, Ludovic et Nicolas souhaitent, par cette démarche, proposer une restauration principalement basée sur les produits régionaux, où les recettes et les produits du terroir tiennent une place prépondérante.



Ils voudraient aussi proposer des services de base qui ne sont pas assurés ailleurs dans le village (tels que dépôt de pain, gaz, journaux, ou encore petite épicerie).

Comme le stipule la Charte des Bistrots de Pays, ils disposeront toujours de documents d'infos touristiques locales et devront être ouverts toute l'année.

Nous leur souhaitons bonne chance dans leur démarche en espérant qu'elle aboutisse, et les félicitons d'avance pour cette initiative qui manquait encore à notre petit village dépourvu de commerce !

S.E.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE

Directeur de publication: Gérard JAILLON, maire.

Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe. Maquette Bernard VINCENT.

Ont collaboré à ce N°: N.Chanal, P.Rosay, D.et J-P Sergent

Dépôt légal et date d'édition: Décembre 2010. Tirage: 170 exemplaires

Imprimé par Communication Services 06 60 83 61 53

# LA VIE DES ASSOCIATIONS



## Comité des fêtes

Grand succès pour la Fête du pain avec de nombreux artisans, une fabrication du pain toujours très appréciée et nouveauté pour les plus jeunes, des jeux animés dans l'aire de jeux. Le vide-grenier s'est déroulé sous le soleil et la bonne humeur. Lors de la Fête du 15 août, la paëlla d'Angel a attiré beaucoup de monde. Malgré le mauvais temps, la rôtie de châtaignes a pu avoir lieu après une lecture que Luce Vincent nous a fait partager et qui a été très appréciée.

Comme chaque année, le comité offre un joli Noël multi-générationnel au village.

Voici les prochaines dates à ne pas manquer : Galette et vœux en janvier, Alligot et animation le 29 janvier (repas à réserver), Repas des Anciens le 5 mars (repas à réserver), Fête du Pain le 26 juin, Vide-grenier le 24 juillet, ainsi que notre 15 août traditionnel.



## Club de l'Amitié

Si le froid s'est abattu sur la commune, comme ailleurs, la chaleur règne toujours dans la classe de l'ancienne école communale tous les mardis après-midi.

La chaleur du lieu mais aussi celle de l'amitié ! C'est ainsi que d'octobre à mai, autour de trois ou quatre tables, les membres du Club s'installent pour la belote !

Une autre table accueille les membres autour du plateau du jeu de scrabble... et voilà que la classe est bien emplie.

Vers 16 heures, notre secrétaire MADO, sert une collation « pâtisserie », souvent préparée par un membre ou offerte par le Club, ainsi qu'une boisson chaude en hiver ou fraîche aux heures chaudes !

Alors, comme l'on dit « si vous voyez de la lumière » vous pouvez vous inviter !

Pour financer ses activités le Club de l'Amitié organise, souvent en février, un Loto salle des fêtes. En 2011, nous espérons bien, comme toujours, vous accueillir pour cet événement.

Vous serez informés de la date en son temps, afin que vous réserviez votre dimanche pour honorer vos anciens et tenter votre chance ! Grâce à la municipalité qui nous chauffe bien la salle, vous profiterez aussi de la chaleur de l'amitié et de la convivialité !



## ACCA

L'ACCA de Saint Maurice d'Ibie est à la mi-saison de l'année 2010/2011. Celle-ci va se poursuivre jusqu'au 9 janvier pour le petit gibier, pour se terminer en février pour les migrateurs et le grand gibier.

Il est rappelé que les battues au grand gibier se déroulent le samedi sur l'ACCA et le jeudi au bois sauvage. Si des randonnées sont prévues ces jours là, on peut contacter le président de l'ACCA pour plus de précision. Toutefois des panneaux signalant des battues sont mis en place à cet effet sur les chemins pour informer les éventuels promeneurs.

## la Boule de l'Ibie

La première saison du B.I.B. se terminera le dimanche 25 décembre par le concours de Noël à Aubenas, dont l'organisation a été confiée au club cette année. Il sera alors temps de faire le bilan. Aussi une assemblée générale sera tenue courant janvier (date à déterminer). Le club aura l'honneur en mars 2011 d'organiser les éliminatoires de secteur, qualificatives pour le championnat d'Ardèche. Meilleurs vœux à tous.

## Le patch de l'amitié

Notre exposition des 24/25 juillet à la salle des fêtes a rencontré un réel succès.

En deux jours, notre exposition a drainé beaucoup de « Quilteuses » de toute la France, car celles-ci ont un « tourisme et patchwork » L'Association France Patchwork a envoyé une représentante.

Le Patch de l'Amitié remercie Monsieur le Maire et son conseil pour le prêt de la salle des fêtes, ainsi que le Comité des fêtes pour son soutien.

## LA PETITE RECETTE DU VILLAGE

### POTAGE MAIGRE DE CHATAIGNE

Éplucher 2 litres de marrons crus; les jeter 5 minutes dans de l'eau bouillante et enlever la peau intérieure. D'autre part, mettre sur feu doux, avec du beurre, 3 oignons moyens, 3 poireaux, un pied de céleri et une gousse d'ail, le tout haché menu. Cuire jusqu'au blond; mouiller de 2 litres d'eau, saler, épicer et ajouter les châtaignes; cuire une heure, retirer les châtaignes non écrasées et les mettre à part, passer les autres et les légumes dans une passoire à grands trous. Servir dans la soupière, en ajoutant les châtaignes mises à part. On peut aussi servir avec des croûtons.



# La vie des animaux



## LES VAIRONS DE L'IBIE

De nos jours, les pêcheurs sont très rares sur les berges de l'Ibie. Mais savez-vous qu'à une certaine époque, et il n'y a pas si longtemps que ça, nombres de pêcheurs se retrouvaient aux abords des « trous d'eau » pour des parties de pêche. C'était le cas notamment à « gourginier », gour situé en-dessous du Village, à hauteur du lieu-dit « les Barbus », où l'on venait chercher sa friture de vairons. Les plus adroits pouvaient même sortir des anguilles. Qui l'eut cru !

Lorsque l'on regarde notre « rivière de cailloux », il est effectivement difficile d'imaginer des pêcheurs. Et pourtant, des auberges pouvaient proposer sur leur carte la friture de vairons. Attrapés à la canne, à la bouteille ou encore au maillet, les vairons régalaient les amateurs.

### **Le poisson**

Le vairon est un petit poisson élancé, de forme cylindrique de 4 à 10 cm de long, pesant environ 10 grammes. Il a une tête à museau arrondi, des nageoires arrondies, un dos gris verdâtre, un ventre blanc et des écailles discrètes. Il vit dans les rivières où l'eau est claire et bien oxygénée.

Sa longévité est de 3 à 6 ans et sa maturité sexuelle de 2 ou 3 ans. Il est omnivore et très vorace. Il se nourrit aussi bien d'algues et de débris végétaux que de vers, de petits mollusques, d'alevins ou de larves d'insectes. Il vit en bancs compacts, (mais se retire du banc pour aller mourir seul) remontant les ruisseaux de faibles profondeurs et se reproduit d'avril à juillet. La femelle peut pondre jusqu'à mille œufs. Il apprécie les eaux graveleuses ou sablonneuses des petits ruisseaux comme des grandes rivières, torrents et autres lacs d'altitude. On peut le trouver en altitude jusqu'à 2000 mètres. Il affectionne aussi les trous le long des berges et les herbiers aquatiques.

Il est présent dans presque toute l'Europe et en Asie.

### **Le nom**

Vairon est un adjectif et substantif dérivé de l'adjectif populaire « vair » et dont l'usage est attesté en français depuis le XIIe siècle pour désigner un « poisson tacheté ». Le mot se rencontre comme adjectif uniquement dans l'expression « yeux vairons » (par exemple, un iris bleu et l'autre marron).

### **Sa pêche**

On pratique la pêche aux vairons soit dans le but de les utiliser comme appât pour la pêche à la truite, au brochet ou au sandre, soit pour les consommer. Sa consommation est rare car elle est diversement appréciée mais reste très prisée des amateurs, surtout en friture. A noter que le vairon est également utilisé par certains laboratoires de biologie pour des recherches sur les organes sensoriels.

Pour l'attraper, on utilise une canne classique pour petits poissons, en mettant sur l'hameçon, un asticot ou une petite boulette de pain. Il est très vorace ce qui rend la pêche très agréable lorsque ça mord. En effet, le bouchon ne cesse de s'enfoncer et c'est avec un certain plaisir que l'on remonte à chaque lancé un voire deux vairons. Certains pêcheurs n'hésitent pas à mettre deux hameçons pour optimiser leurs lancers. Cette frénésie pour la nourriture fait qu'il n'est pas rare de prendre plusieurs centaines de vairons en quelques heures seulement.

On peut également utiliser une bouteille (méthode interdite). Il faut alors placer le goulot dirigé dans le sens du courant pour que les poissons puissent entrer dans la bouteille car ils nagent à contre-courant. Elle ne doit pas plonger au fond de la rivière ou du ruisseau. Il doit rester un espace vide au-dessus de la limite d'eau qui se trouve à l'intérieur pour permettre aux vairons prisonniers de vivre.

Enfin, quelques initiés utilisent un maillet (méthode interdite). Il convient de frapper d'un coup puissant une pierre dépassant de l'eau. Le coup déclenche alors une onde de choc sensée étourdir quelques secondes les vairons. Il n'y a plus qu'à les « cueillir ».

Certains se rappellent le temps de la pêche et des baignades. « Bien des anciens ont trainé leur culotte et leurs pieds dans la rivière. C'était au temps où les berges de l'Ibie étaient entretenues par les habitants du simple fait de leurs activités rurales. Ainsi des sentiers permettaient d'aller faire brouter les chèvres tout autour du village. Elles nettoyaient ainsi les rives de la rivière. Parler de pêche dans l'Ibie, c'est faire resurgir des « souvenirs que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître. » nous confie un nostalgique.

Mais sait-on jamais, peut être qu'un jour renaîtra la pêche aux vairons dans nos petits gours de la vallée ?

N.C.



## **COURS DE YOGA DERVICHE À ST MAURICE D'IBIE**

**A partir de janvier 2011, des cours de yoga derviche se dérouleront au village, salle du club de l'amitié.**

**Méthode de bien-être et de santé s'apparentant au tai-chi, au qigong, au yoga, à la relaxation, au stretching, le yoga derviche favorise l'épanouissement personnel, libère des effets du stress. Il apporte calme et joie de vivre en faisant circuler l'énergie en profondeur.**

**Le yoga derviche s'adresse à toute personne (de 7 à 97 ans) désireuse de découvrir une nouvelle force d'expression corporelle et retrouver une meilleure harmonie avec son corps.**

**Pour informations sur les coûts et heures des cours, contacter Elisa Alric, monitrice en yoga derviche au : 06 65 19 88 30. Elisa Alric est aussi psychothérapeute, elle reçoit enfants, adultes, couples en consultations à son cabinet de St Maurice d'Ibie.**

*Un couple des Salelles*  
Laurette et Marcel MASSOT.



Cet heureux couple fêtera ses noces d'or le 4 mars prochain. Ils sont nés, Marcel en 1922 et Laurette en 1931 et ont connu une vie de dur labeur au village des Salelles jusqu'à leur retraite bien méritée. Ils résident dans leur maison depuis leur mariage consacré en 1961. C'est à cette occasion que Laurette, née Reboul dans une modeste famille catholique de Lavilledieu, s'est convertie au protestantisme.

En 1940, elle n'a que 8 ans lorsque son père décède brutalement des suites d'un coup de froid à 51 ans seulement. Sa mère ne lui apprendra sa mort que tardivement avec ces mots « tu es maintenant comme ta cousine Simone : tu n'as plus de papa ». Ce fut un choc terrible pour elle dont elle ne se remettra jamais tout à fait. Pour aider sa mère et s'occuper de son petit frère, elle devra interrompre ses études et entrera en usine dès sa seizième année. Elle travaillera six ans dans l'entreprise Briant, éloignée de chez elle. Un jour qu'elle se balade avec une copine, elle rencontre un fringant motocycliste, Marcel Massot, son futur conjoint.

De son côté, Marcel a deux frères et trois sœurs. Son père, originaire de Salavas, uns fois marié a rejoint le domaine familial des Salelles où il sera agriculteur-éleveur et vigneron comme ses fils plus tard.

Marcel commence ses classes à Saint Maurice d'Ibie où il doit se rendre à pieds, puis, dès l'âge de sept ans, à l'école des Salelles récemment ouverte. Très tôt, il lui faudra travailler à la ferme qui compte alors deux chevaux, cochons, chèvres, lapins, poules, et il devra abandonner ses études à contrecœur.

En 1942, il doit rejoindre un chantier de jeunesse à Die où il pourra obtenir son certificat d'études à vingt ans passés. Un an plus tard, il est envoyé en Allemagne par le S.T.O. En 1944, par chance, on a besoin d'un paysan sachant traire. Il rejoint une famille de fermiers dont les trois fils et le gendre ont été tués à la guerre. Marcel peut enfin y manger à sa faim, non sans chaparder quelques œufs au poulailler. A la fin de la guerre, on aurait bien voulu qu'il reste mais la ferme familiale a besoin de bras. Il devient donc agriculteur et exploite les bois familiaux avec son frère Henri. Tous deux s'occuperont de leurs parents jusqu'au décès de ceux-ci.

En 1962, les jeunes mariés auront une fille, Monique, qui sera atteinte à huit mois d'une toxicoose dont elle restera handicapée toute sa vie. Il a fallu la placer dans une institution, d'abord en Dordogne puis à Villeneuve de Berg dès sa quatorzième année. Ce sera le drame de leur vie. Laurette aide à la ferme, soigne les bêtes, taille la vigne et la lavande « plus vite qu'un homme » lui en fera-t-on le compliment. Marcel a aménagé et modernisé lui-même leur maison, datant de 1848. Sa femme dit de lui « c'est un formidable bricoleur, il sait tout faire ».

De 1977 à 2006, le couple saura s'offrir des vacances et multipliera les voyages, des îles Baléares à la côte Dalmate, de Lourdes à l'Andalousie, de l'Alsace à la Bretagne, de Venise à Paris.

Depuis l'âge de quatorze ans, Laurette a toujours aimé danser, bien que Marcel ne s'y risquait que rarement. Lors des fêtes de Réveillon du trente et un décembre on s'amusa jusqu'à des cinq heures du matin. Souvent, les dames dansaient ensemble. On n'était pas en reste.

Malheureusement atteint récemment de trois otites successives, Marcel souffre aujourd'hui d'une surdité partielle qui complique la vie du couple, malgré le port d'une prothèse auditive.

Enfin, bien que Marcel conduise toujours, leur souhait serait de voir s'ouvrir à Saint Maurice d'Ibie une petite épicerie-dépôt de pain pour les aliments de première nécessité. Cela rendrait service et permettrait le maintien de bien des personnes âgées au village. Notre petit doigt nous dit que cet appel sera bientôt entendu et peut-être satisfait.

P.R.

////////////////////  
L'AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?



*de la belle ouvrage, non?*